

BESANÇON, le 19 avril 2010

Personne chargée du dossier :

Françoise Coupat

Tél : 03 81 66 50 68

Fax : 03 81 66 50 25

francoise.coupat@univ-fcomte.fr

Objet :

Lettre de cadrage master métiers de l'enseignement et de l'éducation.

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

La réforme de la formation et du recrutement des enseignants des premier et second degrés, annoncée pour le mois de septembre 2010, doit entrer en application : nos étudiants attendent des informations précises leur permettant d'envisager avec discernement la poursuite de leurs études.

L'Université de Franche-Comté proposera à la rentrée prochaine une offre de masters orientée vers les métiers de l'enseignement, de la formation et de l'éducation. Le niveau d'exigence universitaire requis par ces diplômes sera soigneusement respecté.

Les principes fondateurs de ces masters sont définis par la circulaire 2009-1037 du 23 décembre 2009 : il convient de prévoir une formation professionnelle progressive, la présence d'une recherche effective, l'alternance entre la formation et le milieu professionnel, l'ouverture sur la poursuite d'études et la possibilité de débouchés professionnels diversifiés. Telles sont les lignes directrices de ces nouveaux cursus de formation.

Le travail déjà engagé par les groupes de projet mixtes UFR-IUFM doit se poursuivre afin d'achever les maquettes qui seront soumises à l'approbation des instances de notre Université.

Vous trouverez dans le document joint à ce courrier les éléments de cadrage présentés à la conférence des directeurs de composantes du 31 mars 2010. Le partenariat entre toutes les composantes de l'Université est indispensable à la qualité de ces formations et garantira la réussite de nos étudiants.

Je remercie vivement chacun d'entre vous pour sa contribution à l'élaboration de cursus universitaires qui donnent à notre établissement toute sa place dans la formation des nouvelles générations d'enseignants.

Le Président,


Claude CONDÉ

ELEMENTS DE CADRAGE DES MASTERS "METIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION "

1/ ARCHITECTURE DE L'OFFRE DE FORMATION

Les préparations aux concours du second degré (Capes, Capet, Capeps, Caplp) se déroulent dans le cadre des masters disciplinaires portés et organisés par les UFR.

Les préparations au concours du professorat des écoles (PE), au concours de conseiller principal d'éducation (CPE) et au capes de documentation se déroulent dans le cadre d'un master « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF), porté et piloté par l'I.U.F.M. de Franche-Comté. Ce master comporte deux spécialités.

Les spécialités sont à privilégier, plutôt que les parcours, afin d'assurer une meilleure visibilité de l'offre de formation.

Il est souhaitable de rendre communes certaines UE avec celles de masters disciplinaires, notamment en M1.

2/ PROFESSIONNALISATION, REORIENTATION, POURSUITE D'ETUDES

Les masters « Enseignement et éducation » devront certes préparer au concours. Mais ils devront rendre également possible la professionnalisation vers d'autres métiers que ceux de l'éducation et de l'enseignement. Enfin, les réorientations et les passerelles avec d'autres masters devront être favorisées.

3/ MAQUETTES

Il s'agit de masters à part entière : 120 ECTS pour les deux années, 4 semestres de 30 ECTS, 5 UE par semestre, pour un volume horaire total étudiant maximal de 900 heures (hors stages). Une UE est un ensemble de modules ou d'éléments constitutifs. La maquette standard de master est à utiliser (voir sur l'ENT)

4/ ELEMENTS DE PROFESSIONNALISATION OFFERTS PAR L'IUFM

L'IUFM propose des éléments transversaux, adossables aux masters disciplinaires dans les UFR. Ces éléments concernent essentiellement la pédagogie, la didactique et les savoirs relatifs au système éducatif.

Ces éléments transversaux sont à intégrer dans le volume horaire global des spécialités ou parcours « métiers de l'enseignement et de l'éducation » en M1 et en M2.

5/ MODULES TRANSVERSAUX

Il convient de prévoir dans les modules transversaux ce qui concerne le C2I enseignement et les langues.

6/ STAGES

La place des stages et les modalités de leur organisation sont encore en discussion avec le rectorat. Pour mémoire, l'offre doit être la suivante (circulaire du 20 Août 2009) :

- 108 heures de stage d'observation et de pratique accompagnée
- 108 heures de stage en responsabilité

7/ CALENDRIER PREVISIONNEL

Les maquettes doivent être retournées à la Présidence de l'Université de Franche-Comté le 3 mai 2010.